Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL26-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 11 décembre 2025, s'est réuni le 18 décembre 2025, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR (arrivée à 18h15) - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h04)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET (Départ 19h)
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Christine PENHOUET - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA (arrivée 18h45)

Ont donné pouvoir :

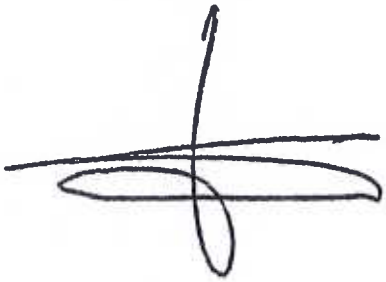
ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
BADEN	: Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir Denis BERTHOLOM
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR a donné pouvoir à Julian EVENO jusqu'à 18h15
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR à partir de 18h15
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Jean LOISEAU à partir de 19h04
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO à partir de 19h
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Freddy JAHIER
PLOEREN	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SARZEAU	: Roland NICOL a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SURZUR	: Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Noëlle CHENOT

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL26-DE

VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
VANNES : Michel GILLET a donné pouvoir à Monique JEAN
: Maxime HUGE a donné pouvoir à François ARS

Absents :
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
THEIX-NOYALO : Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN

Le Président,
David ROBO



Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL26-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2025

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

PROPOSITION DE TARIFS AU 1ER JANVIER 2026 POUR L'ACCES AUX DECHETERIES POUR LES NON MENAGES

Monsieur Christian SEBILLE présente le rapport suivant :

Les déchetteries gérées par Golfe du Morbihan - Vannes agglomération acceptent les déchets d'origine professionnelle, associative ou communale, moyennant acquittement d'une redevance proportionnelle au volume ou au tonnage déposé dans les conditions prévues au règlement des déchetteries.

Les apports des communes issus de la gestion des dépôts sauvages ne sont pas soumis à une facturation, dès lors qu'ils sont triés.

Les apports professionnels de déchets verts sur la Presqu'Ile de Rhuys sont possibles uniquement sur la plateforme de compostage du SYSEM de Sarzeau-Boderin. La facturation est assurée par le SYSEM.

Les tarifs sont harmonisés sur l'ensemble du territoire et applicables à partir du 1er Janvier 2026 et la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) en vigueur sera répercutée aux structures déposant des déchets assujettis.

L'ensemble des tarifs sont présentés en annexe.

Vu l'avis favorable de la commission Environnement, Déchets, Eau, Assainissement du 11 décembre 2025, il vous est proposé :

- *de fixer les tarifs de dépôts des professionnels sur les déchèteries comme indiqués ci-dessus au 1er janvier 2026 ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur le Président,

David ROBO

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL26-DE

ANNEXE DELIBERATION N° - CONSEIL DU 18 DECEMBRE 2025

PROPOSITION DE TARIFS AU 1ER JANVIER 2026 POUR L'ACCES AUX DECHETERIES POUR LES NON MENAGES

La détermination du tarif à compter du 1er janvier 2026 se base sur les coûts de collecte et de traitement des déchets accueillis dans les déchèteries

Les apports des communes issus de la gestion des dépôts sauvages ne sont pas soumis à une facturation, dès lors qu'ils sont triés.

Les professionnels n'ont pas accès aux déchèteries de la presqu'ile pour le dépôt de déchets verts, ils doivent se rendre sur la plateforme de compostage du SYSEM de Boderin à Sarzeau. La facturation est assurée par le SYSEM.

Les tarifs sont harmonisés sur l'ensemble du territoire pour tous les producteurs non ménagers.

Les tarifs suivants sont ainsi proposés :

	DECHETS	Tarifs 2025		Proposition Tarifs 2026		*Evolution 2025-2026 sur les tarifs au m³*
		€ HT / tonne	€ HT / m³	€ HT / tonne	€ HT / m³	
LA TGAP passe de 65€ à 72€/T sur les déchets enfouis	Dépôt Non Valorisable (hors TGAP)	200.00 €	61.50 €	220.00 €	67.50 €	
Périmètre GMVA	**Non Valorisable (TGAP inclus)**	**265.00 €**	**81.50 €**	**292.00 €**	**89.80 €**	*10%*
	Végétaux en mélange	70.00 €	14.00 €	70.00 €	14.00 €	*0%*
	Branchages triés	- €	- €	70.00 €	14.00 €	
	Gravats	- €	- €	- €	- €	
	Bois*	- €	- €	- €	- €	
	Placoplatre*	- €	- €	- €	- €	
	Plastiques*	- €	- €	- €	- €	
	Menuiseries vitrées *	- €	- €	- €	- €	
	Laine de verre / Laine de Roche*	- €	- €	- €	- €	
	Polystyrène*	- €	- €	- €	- €	
	Cartons	- €	- €	- €	- €	
	Métaux	- €	- €	- €	- €	
				à l'unité		
	palette (unité)	- €	- €	0.50 €		

*ces filières ne sont pas déployées sur l'ensemble des sites
_En cas d'absence de la filière, les professionnels seront orientés vers les repreneurs agréés (dépôt gratuit)
_Un dépôt en non valorisable de ces matériaux sera soumis à facturation

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL26-DE